

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-3-4
Séance du vendredi 4 avril 2008

Routes Départementales

Echanges de données d'exploitation et de sécurité routière entre la DDE du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin

Convention relative à la mise à disposition de données

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention relative à la mise à disposition de données d'exploitation et de sécurité routière entre la D.D.E. du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions